

FORMATION PROFESSIONNELLE : RÈGLES DE FINANCEMENT 2020

Sur les fonds conventionnels (pour toutes les structures de la branche)

Nouveauté ! Les formations en FOAD sont prises en charge selon les mêmes règles que les formations en présentiel selon les dispositions ci-dessous. La prise en charge des formations en FOAD selon ces dispositions entre en vigueur avec un effet rétroactif au 17 mars 2020. En raison de la crise sanitaire, les actions (analyse de la pratique, recours, projets innovants, formations certifiantes) ayant obtenu un accord de prise en charge par le CTP peuvent être reportées sur la période suivante de juin 2020 au 31 décembre 2021.

Dispositifs	Modalités	Prises en charge et démarches
Enveloppe conventionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation individuelles - Tous salariés - Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond 3000€ (comprenant coût pédagogique et frais annexes) - Coût pédagogique : 40 € HT / h pour actions < 70h ou 25 € HT / h pour actions ≥ 70h - Repas : 25 €, hébergement : 110 €, déplacements : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux. - Non prise en charge de la rémunération - Démarche : DAF/Espace privé adhérent Uniformation
A.C.T (Actions Collectives Territoriales)	<ul style="list-style-type: none"> - Action collective inter-structure (<i>minimum deux structures</i>) - Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). <i>Le groupe doit majoritairement être composé de salariés</i> - Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC) - 8 stagiaires minimum - A l'initiative de plusieurs structures, des Référents Régionaux, et Délégations Régionales Uniformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique : 1 100€/jour dans la limite de 5 jours (<i>même si la durée de la formation est supérieure</i>) - Frais de déplacement : prise en charge selon les barèmes Opcoc - Démarche : solliciter la délégation régionale Uniformation ou le/la RR

Actions collectives intra-structure	<ul style="list-style-type: none"> - Action collective intra-structure (<i>une seule structure</i>) - Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). <i>Le groupe doit majoritairement être composé de salariés.</i> - Toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé au travail de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC) - 5 stagiaires minimum 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique : 1 100€/jour dans la limite de 5 jours (<i>même si la durée de la formation est supérieure</i>) - Démarche : Demande d'Aide Financière (DAF)/Espace privé adhérent Uniformation
Projets innovants	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les structures - Tous salariés et bénévoles (dirigeants ou non). <i>Le groupe doit majoritairement être composé de salariés</i> - Toutes thématiques de formation 	<p>Selon l'examen du dossier, la prise en charge peut porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts pédagogiques - Les frais annexes (transport, hébergement, restauration) - Les frais de rémunération - Démarche : solliciter la délégation régionale Uniformation ou le/la RR
Préparations aux concours	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation aux épreuves d'entrée en institut de formation - Pour tous les concours - Tous salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique : 3000 € maximum (sur justificatifs) - Démarche : DAF/Espace privé adhérent Uniformation
Formations certifiantes	<ul style="list-style-type: none"> - Tous salariés en CDI - Action de formation au moins égale à 70 heures - Sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Formations enregistrées au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ▫ Enregistrées au répertoire spécifique (ex : inventaire) ▫ CQP et CQPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge : forfait de 12 € / heure de formation - Démarche : <ul style="list-style-type: none"> ▫ DAF à saisir /Espace privé adhérent Uniformation puis examen de la demande par la CPNEF / CTP
Nouveauté ! Bilan de compétences	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur les compétences professionnelles et personnelles du bénéficiaire ainsi que ses aptitudes et motivations - Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation - Tous salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - 56 € net de l'heure pour les organismes prestataires non assujettis à la TVA, soit un maximum de 1 344 € - 67,20 € TTC de l'heure pour les organismes prestataires assujettis à la TVA, soit un maximum de 1 612,80 € - Démarche : DAF/Espace privé adhérent Uniformation

<p>Nouveauté !</p> <p>Validation des acquis de l'expérience (VAE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active de transformer son expérience en diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle (CQP), sans nécessairement suivre une formation - Tous salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - 56 € net de l'heure pour les organismes non assujettis à la TVA - 67,20 € TTC de l'heure pour les organismes assujettis à la TVA
<p>Nouveauté !</p> <p>Dispositif de formation modulaire accompagner la reprise d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 modules de formation à suivre en totalité suivis ou au choix - 1 à 2 jours par module de formation : <ul style="list-style-type: none"> ▫ 8 jours maximum pour les structures de moins de 11 salariés ▫ 16 jours maximum pour les structures de plus de 11 salariés. - Tous salariés et tous bénévoles (dirigeants bénévoles employeurs) - Réalisation : 23 avril 2020 (rétroactif) au 30 novembre 2020 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique / groupe (action collective) : pris en charge à hauteur de 1 100 € maximum par jour dans la limite de 2 jours par module de formation - Coût pédagogique / action individuelle : 217 € maximum par jour